

Questions orales

LE RENVOI D'EMPLOYÉS SOUS CONTRAT

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): J'ai une question supplémentaire, madame le Président. Hier, le ministre s'est vanté de ce que les forces armées embaucheront de 15 à 16 mille personnes dans divers emplois. En même temps, le ministre renvoie des centaines d'employés sous contrat. Le ministre niera-t-il que ces employés à contrat qui ont été renvoyés récemment toucheront de l'assurance-chômage pendant qu'ils seront remplacés par de nouveaux employés temporaires, le tout n'étant qu'une gigantesque fraude à l'égard de la caisse d'assurance-chômage?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je dois nier énergiquement qu'il y ait le moindre rapport entre les employés embauchés dans le cadre du programme RELAIS et les employés engagés à contrat. Le député devrait savoir que chaque année, le 31 mars, nous devons mettre fin à l'emploi de certaines personnes engagées à contrat. C'est normal et cela ne touche nullement les autres employés embauchés dans le cadre du programme RELAIS. J'ai les chiffres en main, madame le Président. En mars, nous avons 4,232 employés à contrat. Les employés embauchés dans le cadre du RELAIS viendront s'ajouter à ceux que nous avons normalement sous contrat.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'AVIS TENDANT À INFORMER DES VEUVES DE LEUR DROIT À DES PRESTATIONS

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, je vous suis reconnaissant de pouvoir poser cet après-midi une ou deux questions au ministre des Affaires des anciens combattants. On peut dire sans risque d'erreur que dans le débat budgétaire il n'a guère été question cette semaine des anciens combattants et de leurs problèmes.

Je profite de l'occasion pour féliciter le ministre des Affaires des anciens combattants de certaines décisions qu'il a prises depuis qu'il est en fonction.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Je puis dire avec plaisir que depuis dix ou douze ans, nous avons apporté d'importantes améliorations législatives au régime des anciens combattants entre autres, mais il ne faut pas nous reposer sur nos lauriers.

Il y a quelques jours, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a envoyé à tous les pensionnés un document imprimé revêtu de sa signature et de celle du ministre des Affaires des anciens combattants, pour faire savoir aux pensionnés que depuis deux ou trois ans beaucoup d'entre eux n'ont pas reçu leurs prestations et que s'ils veulent bien envoyer leur avis, ils pourraient recevoir certaines prestations auxquelles ils ont maintenant droit.

Nous jugeons qu'il importe d'élargir cet effort, dont nous nous félicitons. J'espère que le ministre des Affaires des anciens combattants voudra bien nous dire que lui et ses collègues sont disposés à recourir aux journaux, à la radio et à tout le reste pour faire connaître aux milliers de veuves, de veufs et

d'enfants ce que leur offre notre législation relative aux anciens combattants.

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, je remercie le député de sa question, et je commencerai par dire au nom de tous les députés à quel point nous sommes heureux de voir qu'il s'est si bien rétabli et qu'il participe activement aux travaux de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Campbell (Cardigan): Le député parle du texte que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a bien voulu insérer avec les chèques de sécurité de la vieillesse et de supplément de revenu garanti du mois de mars, dans ce nouvel effort pour approcher les veuves ayant droit à la pension proportionnelle par suite des modifications apportées à la loi sur les pensions.

Lorsque le projet de loi a été adopté à ce sujet, nous avions prévu que 23,000 veuves environ auraient droit à cette prestation. Jusqu'ici nous avons reçu et réglé plus de 17,000 demandes. Nous avons recouru à tous les moyens: revue de la Légion, publications pour anciens combattants, périodiques, et collaboration des députés. Tout ce que je puis dire c'est que si les députés connaissent des veuves qui peuvent avoir droit à la pension proportionnelle, je les prie de les inviter à se mettre en contact avec le ministère.

LE PROGRAMME DES ANCIENS COMBATTANTS ÂGÉS

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, je voudrais demander au ministre s'il sait qu'on s'efforce dans bien des sections ces jours-ci d'améliorer la situation des anciens combattants âgés en instituant un programme. Il s'agit d'une initiative très importante pour tous ceux qui sont concernés, aussi bien les vieux que les jeunes, les organismes d'anciens combattants et les parlementaires.

Le ministre pourrait-il nous dire s'il fait d'autres efforts pour améliorer les acquis et la situation de tous les anciens combattants vieillissants?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, nous avons institué il y a environ un an le Programme des anciens combattants vieillissants qui est expressément destiné à assurer des services de soutien permettant aux anciens combattants de continuer à vivre dans leur maison et dans leur localité aussi longtemps que possible. Le programme a dépassé l'étape des projets pilotes et a été appliqué à environ 200 anciens combattants bénéficiant d'une pension d'invalidité. On élargira davantage cette année l'application du programme. Je suis heureux d'annoncer que plus de 1,000 anciens combattants bénéficient maintenant du Programme des anciens combattants vieillissants. J'ai l'intention de continuer à étendre l'application du programme aux bénéficiaires d'une pension d'invalidité. Nous sommes en train d'examiner comment il serait possible d'en faire bénéficier également les prestataires d'allocations aux anciens combattants.